

Préfecture
Direction des Collectivités Territoriales
et des Affaires Juridiques
Bureau de l'urbanisme et des affaires
juridiques

Metz, le

Affaire suivie par :

**Amandine JACQUINET (Préfecture
de la Moselle)**
Tél. : 03 87 34 85 48

Lionel CALVET (Ville de Metz)
Tél. : 03 87 55 52 87

SECRETARIAT DE LA COMMISSION
LOCALE DU SECTEUR
SAUVEGARDE

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR
SAUVEGARDE**

22 mai 2013

Relevé de conclusions

Le 22 mai 2013 s'est tenue, de 8 heures 30 à 10 heures 30, en Mairie de Metz, Salon de Guise, et sous la présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, la réunion de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2012
2. Retour sur le colloque organisé à Bordeaux à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la loi Malraux ayant créé les secteurs sauvegardés
3. Point sur l'avancement de l'étude du secteur sauvegardé
4. Validation de la fiche d'enquête à l'immeuble
5. Participation de la Ville de Metz à une exposition photographique sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris

Assistaient à cette réunion :

- Monsieur Philippe ROGRON, Directeur des Collectivités Territoriales et des Affaires Juridiques, représentant Monsieur le Préfet de la Moselle ;
- Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au Maire ;
- Madame Brigitte LEBLAN, Conseillère Municipale, suppléante de Monsieur Richard LIOGER, excusé

- Monsieur Marc CECCALDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Madame Isabelle MICHARD, Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle, Architecte des Bâtiments de France ;
- Madame Agnès SUZZI, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
- Monsieur Joseph ABRAM, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy ;
- Monsieur Claude BUTTNER, Président de l'Association Sites et Monuments de Moselle, membre de la Commission Départementale, de la Nature, des Sites et Paysages de Moselle, membre du Conseil Economique et Social Local de la Ville de Metz ;
- Monsieur Sébastien WAGNER, Historien, Secrétaire Adjoint de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine.

Assistaient également à cette réunion :

- Monsieur Lionel CALVET, Responsable de la Cellule Centre Ancien et Paysage de la Rue, Chef de projet du Secteur Sauvegardé à la Ville de Metz ;
- Madame Elisabeth BLANC, de l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme « Blanc-Duché » ;
- Monsieur Dominique LEGIN, Directeur du Pôle Culture, Ville de Metz ;
- Monsieur Guillaume FAYOLLE, Directeur du Pôle Urbanisme, Ville de Metz ;
- Monsieur Clément GUILLERMIN, Chef du Service Etudes et Programmation Urbaine, Ville de Metz ;
- Monsieur Abdellah AFRYAD, Technicien au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle ;
- Monsieur Denis HUGUENIN, Technicien au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle ;
- Madame Amandine JACQUINET, Adjoint au Chef du Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Juridiques, Préfecture de la Moselle.

Etaient excusés :

- Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, représenté par sa suppléante Mme Brigitte LEBLAN ;
- Monsieur William SCHUMAN, Conseiller Délégué, ainsi que sa suppléante Madame Claire MERTZ, Conseillère Municipale ;
- Monsieur Patrick THIL, Conseiller Municipal, ainsi que son suppléant Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal ;
- Madame Christine PIGNON-FELLER, Docteur en Histoire de l'Art.

M. Dominique GROS, Président de la commission, présente l'ordre du jour de la deuxième réunion de la commission locale du secteur sauvegardé. La première avait eu lieu le 4 octobre 2012, son compte rendu sera validé au cours de la présente réunion.

Il sera également fait un retour sur le colloque organisé à Bordeaux à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la loi Malraux, ainsi que sur la participation de la Ville de Metz à une exposition photographique sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris.

La réunion sera également l'occasion de faire le point sur l'avancement de l'étude du secteur sauvegardé et de valider la fiche d'enquête à l'immeuble, mission de l'Atelier d'architecture et d'urbanisme « Blanc-Duché ». Cette mission s'étale sur une durée de six ans, le secteur sauvegardé actuel ne comportant pas de fiches à l'immeuble. Ces fiches vont au-delà du simple inventaire.

M. Dominique GROS soumet au vote de la commission le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2012.

M. Claude BUTTNER propose de modifier, en page 4, la phrase « *Le Maire de Montigny-lès-Metz est d'ailleurs d'accord [...]* » par « *Le Maire de Montigny-lès-Metz serait d'ailleurs d'accord [...]* ». Cette proposition est accueillie favorablement.

Sous réserve de cette modification, le compte rendu de la réunion de la commission locale du secteur sauvegardé du 4 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

**

M. le Maire donne la parole à M. CALVET, Responsable de la Cellule Centre Ancien et Paysage de la Rue, Chef de Projet Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

M. CALVET revient sur le colloque organisé à Bordeaux par le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Bordeaux, les 15, 16 et 17 novembre 2012, en présence de nombreux praticiens, élus, professionnels et responsables associatifs, la France comprenant 103 secteurs sauvegardés. Ce colloque avait pour objet de faire un bilan, 50 ans après la loi Malraux, sur la politique en matière de secteur sauvegardé. Il donnera lieu à des actes.

Au cours de ce colloque, M. le Maire de Metz a fait une intervention, relayée dans le bulletin municipal « Metz Mag' » du mois de décembre. Les trois principaux points de cette intervention étaient les suivants :

- Une volonté politique : la protection du patrimoine ;
- Une ambition : le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Le secteur sauvegardé au cœur du projet urbain de Metz.

Par ailleurs, suite à ce colloque, un article a paru dans la revue nationale du ministère de la Culture et de la Communication présentant la démarche de Metz comme « exemplaire ».

M. le Maire relève qu'il n'y a pas de contradiction entre un projet urbain et la protection du patrimoine. M. Claude BUTTNER confirme, mais estime qu'il faudra la mise en place d'un cahier des charges, afin d'éviter de nouvelles erreurs ayant des conséquences sur le patrimoine.

**

M. le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BLANC, pour le point sur l'avancement de l'étude du secteur sauvegardé et la présentation de la fiche à l'immeuble.

Mme BLANC présente les excuses de M. DUCHE, qui ne peut être présent pour cette présentation.

Le principal objet de son intervention sera la validation de la fiche à l'immeuble. Cette validation par la commission locale du secteur sauvegardé était prévue dans le contrat, cependant, faire valider une fiche encore en phase d'étude au début de la procédure était compliqué. Les fiches sont, en effet, adaptées à chaque ville.

L'atelier travaille à la parcelle. Il utilise différents supports, comme le Plan Maurice, les ressources de la médiathèque et du Service territorial de l'architecture et du patrimoine, le Plan Belle-Isle, la bibliographie existante... Il n'y a pas d'inventaire complet à Metz, alors qu'un inventaire est en cours pour Nancy, réalisé par la Région. M. le Maire s'étonne qu'un tel inventaire ne soit pas réalisé ni prévu pour la Ville de Metz.

Les fiches à l'immeuble permettent, par ailleurs, de réaliser un certain nombre de cartes thématiques.

La fiche d'enquête est composée d'une fiche de saisie sur le terrain et d'une fiche de compte rendu. Elle comprend plusieurs parties, à savoir des informations d'identification, des informations d'ordre général, un certain nombre de photos. La fiche a évolué. Un certain nombre de rubriques ont été ajoutées : monument historique, façadisme, vestiges, types d'escaliers, étages en attique, entrée principale récupérée par le commerce ou accès par un autre immeuble, usages des rez-de-chaussée et étages pour le stockage...

M. le Maire demande s'il sera possible de demander, dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur, la suppression de certains immeubles ou éléments. Mme BLANC répond qu'une suppression ou une modification peut être demandée, cela dépendra des circonstances. Un équilibre devra être trouvé entre l'intérêt patrimonial et les activités. La fiche à l'immeuble comprend également une case relative à la situation urbaine, une relative à la typologie, à la période dominante et une case de texte libre.

M. Antoine FONTE quitte la réunion à 9h50.

Une synthèse est faite par une carte croisant la qualité des bâtiments et leur valeur patrimoniale avec le type d'intervention qu'ils ont pu subir.

M. Brigitte LEBLAN quitte la réunion à 9h55.

S'agissant de l'avancement de l'étude, le premier fichier sera fourni par l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme « Blanc-Duché » pendant l'été.

M. le Maire remercie Mme BLANC et ouvre le débat.

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles relève que tous ces détails attirent l'attention. Il s'agit d'un véritable chantier, qui sensibilisera les habitants de la Ville de Metz sur leur patrimoine. Il s'agit, par ailleurs, d'un travail très intéressant, suivi avec attention par l'architecte des bâtiments de France et les services de la direction régionale des affaires culturelles.

M. Claude BUTTNER estime qu'il s'agit d'un travail très intéressant, bien engagé. Il demande dans quelle mesure l'état des bâtiments peut être référencé.

Mme BLANC répond que cet état sera spécifié dans la fiche d'enquête, et complété par un nombre très important de photos prises, qui permettent de montrer un maximum d'éléments. Il ne s'agira cependant que d'un état à un instant précis.

M. le Maire rappelle qu'il existe une nuance importante entre faire un inventaire et prendre des décisions de travaux.

Mme MICHARD salue le travail effectué par l'Atelier Blanc-Duché. Les fiches à l'immeuble sont des fiches descriptives mais également, pour les services instructeurs, des fiches opérationnelles.

M. le Maire soumet au vote de la commission la fiche d'enquête à l'immeuble. Elle est adoptée à l'unanimité.

**

M. le Maire donne la parole à M. CALVET.

La Ville de Metz participera à une exposition photographique sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris, qui aura lieu entre le 13 septembre 2013 et le 12 janvier 2014. Cette exposition, « Patrimoines, l'histoire en mouvement », organisée par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP) débutera lors des Journées européennes du patrimoine dont le thème est cette année le centenaire de la loi sur les Monuments Historiques. L'exposition donnera lieu également à la parution d'un livre, qui devrait être disponible en librairie en septembre.

Une application Smartphone sera développée pour permettre de visiter l'exposition à distance.

Le 28 mai 2013, la commissaire de cette exposition a visité la Ville de Metz, et a exprimé un sentiment très favorable au projet de classement Unesco, lequel bénéficie également des travaux très importants des historiens messins. Plusieurs ouvrages ont en effet paru récemment.

**

M. le Maire remercie les participants à cette réunion. Le travail sur le secteur sauvegardé prendra encore quelques années, et servira à expliquer de façon plus pédagogique au public comment la Ville de Metz fait l'analyse de son patrimoine.

La séance est levée à 10h30.

Le Président,



Dominique GROS